

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mai 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Mel Gass (Malpègue): Monsieur le Président, je voudrais citer une déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui nous a assuré qu'il plafonnerait les taux d'intérêt à 12 p. 100 s'il devenait prochain premier ministre. Il a déclaré:

Il faut stabiliser les taux d'intérêt pour créer un climat de confiance qui incitera les Canadiens à s'engager hardiment dans les nouvelles entreprises qu'ils ont en vue et qui sont prêtes à être mises en œuvre.

A la lumière de cette déclaration, je suis fort contrarié et je voudrais savoir pourquoi le ministre de l'Agriculture, chargé de la Société du crédit agricole, a autorisé cette dernière à porter ses taux de 12.75 p. 100 en avril 1983 à 14 p. 100 le 9 avril dernier. Pourquoi le ministre ne tient-il pas parole et ne plafonne-t-il pas les intérêts à 12 p. 100?

Non seulement les taux d'intérêt sont fixés à 14 p. 100, mais la Société de crédit agricole a jugé bon de modifier la méthode qu'elle utilise pour calculer les remboursements de prêts. En effet, elle calcule maintenant les intérêts composés deux fois au lieu d'une fois par année pour dérober encore plus d'argent aux agriculteurs dont les affaires vont tant bien que mal. Par exemple, la somme exigible sur une hypothèque de \$100,000 avec intérêts calculés annuellement s'élève à \$15,098. La même somme calculée deux fois par an, comme le fait actuellement la Société du crédit agricole, atteint \$15,526. Sur une période de 20 ans, l'agriculteur verse \$8,500 de plus en intérêts.

Le ministre de l'Agriculture approuve cette méthode détournée et sournoise d'extorquer plus de fonds des agriculteurs déjà dans la détresse. C'est une façon horrible de traiter les agriculteurs quand celui qui agit ainsi prétend être le grand bienfaiteur de la collectivité agricole. Voilà un autre exemple qui montre comment le gouvernement fédéral actuel a traité les agriculteurs canadiens et jusqu'à quel point le ministre de l'Agriculture se soucie vraiment des agriculteurs canadiens.

* * *

[Français]

LES PARTIS POLITIQUES

LA SOLLICITATION DE FONDS PAR LES PROGRESSISTES CONSERVATEURS

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, un de mes commettants, un de mes amis recevait récemment une lettre du Parti progressiste conservateur l'invitant à cotiser pour au moins un montant de 100 dollars, ou pour plus.

Ce faisant, il pourrait devenir membre du Club «sélect» des amis du chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) et jouir d'avantages spéciaux. Entre autres, on stipule dans la lettre que de ces avantages certains comporteraient ceci: des rencontres fréquentes avec le chef, un nombre limité de personnes qui feraient partie de ce club. Cela comporterait aussi l'avantage d'être inscrit sur une liste spéciale de donateurs.

J'aimerais, monsieur le Président, que le chef de l'opposition officielle explique, pour la gouverne de tous les citoyens, ce que veut dire exactement une «liste spéciale de donateurs». Et j'aimerais par la même occasion qu'il nous dise si cette liste de donateurs sera administrée par le député de Joliette (M. La Salle).

* * *

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LE TRANSPORT DES SUBSTANCES DANGEREUSES—LE DANGER POUR LES RÉGIONS URBAINES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les déraillements et les accidents de la route continuent nous rappellent constamment les dangers inhérents au transport des substances dangereuses. La preuve que ce problème préoccupe les autorités locales, c'est la résolution présentée par le Conseil du district de Chilliwack, en Colombie-Britannique, à la Lower Mainland Municipal Association. Voici le texte de la résolution:

Attendu que les chemins de fer nationaux entreprennent un vaste programme de modernisation du réseau;

Et attendu que les voies principales actuelles traversent souvent des zones urbaines et que par conséquent le transport de substances dangereuses comporte certains risques, que la présence de ces voies contribue à créer des problèmes de circulation aux passages à niveau et que cela fait de la poussière et du bruit;

Et attendu que les couloirs ferroviaires dans les zones rurales peuvent réduire les problèmes susmentionnés et les frais d'infrastructure supportés par les autorités locales;

Il est résolu que la Fédération canadienne des maires et des municipalités demande au gouvernement du Canada d'encourager les chemins de fer nationaux ou d'autres transporteurs ferroviaires à contourner les zones urbaines lorsque c'est faisable, dans le cadre du programme d'installation de voies doubles et d'autres programmes de modernisation, et lorsque ce n'est pas possible, de les inciter à consacrer une plus grande portion des crédits à l'aménagement des passages à niveau.

Pour pouvoir atteindre les objectifs de cette résolution qui concernent les personnes domiciliées dans le district de Chilliwack et dans d'autres régions, j'exhorte le ministre des Transports (M. Axworthy) et le ministre d'État au Développement social à accepter de rencontrer les représentants du district de Chilliwack pour écouter leurs doléances et les aider le mieux possible à résoudre ce problème.